



**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU  
HAUT ALLIER**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Nombre de Conseillers  
Communautaires en exercice : 29  
Présents : 20  
Votants : 29

Date convocation : 29/06/2022  
Affichage : 29/06/2022

**Séance du 07 juillet 2022**

*L'an deux mil vingt-deux et le 7 juillet à 18 H 00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session sous la présidence de Monsieur Francis CHABALIER, Président.*

Présents : Anne-Marie PIJEAU, Julian SUAOU, Claude SOLIGNAC, Mireille GARDES SAINT PAUL, Sébastien BROUSSARD, Guy ODOUL, Marc OZIOL, Francis CHABALIER, Jean-François COLLANGE, Rose-Marie MARTIN, Henri PROUHEZE, Guylène BLAES, Patrick RENOUARD, Patrice CLAVEL, Jean-Marie BOSCUS, Jean-Louis BRUN, Alain GAILLARD, Pierre MALET, Aline RANC, Jean-Louis SOULIER.

Pouvoirs : Patrick FERRERES à Patrice CLAVEL, Liliane PERISSAGUET à Henri PROUHEZE, Johanne TRIOULIER à Jean-François COLLANGE, Marie-Josée BEAUD à Rose-Marie MARTIN, Olivier ALLE à Marc OZIOL, Thierry CHAZE à Francis CHABALIER, Virginie FOURNIER à Patrick RENOUARD, Jean-Claude MAYRAND à Jean-Louis SOULIER, Guy MAYRAND à Pierre MALLET.

Secrétaire de séance : Julian SUAOU

**Objet : MISE EN ŒUVRE D'UN PLAN D'ACTION LOCAL VISANT A LIMITER L'EXPOSITION AUX PERTURBATEURS ENDOCRINIENS :**

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes du Haut Allier a engagé une démarche afin de réduire l'exposition aux Perturbateurs Endocriniens des enfants inscrits à la crèche dans le cadre de l'axe "Santé-Environnement" du Contrat Local de Santé du Haut Allier.

Pour ce travail, la CCHA a bénéficié des compétences du Réel 48 (Réseau d'Education à l'Environnement de Lozère), labellisé Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE).

Concrètement, le Réel 48 a réalisé en 2021 un diagnostic partagé sur l'exposition aux perturbateurs endocriniens au sein de la crèche, avec un point d'entrée autour de l'alimentation. Suite à cela, le CPIE a coconstruit, avec les différents acteurs concernés (dont le Centre Hospitalier de Langogne qui fournit les repas) un Plan d'action afin de réduire l'exposition aux perturbateurs endocriniens dans l'alimentation en crèche. Ce travail est toujours en cours.

Les élus engagés dans cette démarche ont souhaité pouvoir poursuivre ce travail dans un cadre élargi, intégrant l'alimentation et les autres champs d'exposition aux Perturbateurs Endocriniens.

Le Réel a obtenu des financements afin de poursuivre son accompagnement auprès de notre collectivité :

- La Banque des Territoires dans le cadre d'une "DDémarche" : Méthode participative et opérationnelle afin d'accompagner les intercommunalités à construire leur transition vers le développement durable avec les acteurs et les habitants de leur territoire.
- Le dispositif de "Graine Occitanie" : Participation et mobilisation citoyenne en Santé-environnement (dans le cadre du Projet Régional de Santé Environnement)

L'accompagnement consistera dans la mise en place d'une réflexion partagée avec les habitants. Elle s'appuiera sur les dynamiques de territoires déjà existantes, notamment les actions collectives engagées dans le cadre du projet Alimentaire de territoire et du Contrat Local de Santé.



Le Réel s'appuiera également sur les actions déployées à partir de septembre 2022 par la Mutualité Française dans le cadre d'un projet régional "Périnatalité et Perturbateurs Endocriniens". Cela pourra aboutir à la signature de la charte "Villes et Territoires sans Perturbateurs Endocriniens".

Le calendrier prévisionnel d'élaboration du plan d'action est le suivant :

- 08 Septembre 2022 : 1<sup>ère</sup> réunion du groupe de travail
- Septembre 2022 à Février 2023 : actions auprès de publics cibles
- Novembre 2022 : Forum participatif
- Février 2023 : Rédaction du Plan d'action
- Avril 2023 : Signature du plan d'action (et signature de la Charte si validée en Conseil Communautaire)

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

**DONNE SON ACCORD** pour que la CCHA s'engage dans cette démarche participative "Inclure les citoyens dans l'élaboration d'un plan d'action visant à limiter l'exposition aux perturbateurs endocriniens".

**INFORME** les élus qu'ils pourront être sollicités pour participer à des temps de réflexion collectifs ainsi qu'à des entretiens individuels

**DESIGNE** Monsieur Patrice CLAVEL, comme élu référent de la CCHA, pour faire le lien avec l'équipe projet (Réel, Animatrice du CLS du Haut Allier, Cheffe du Projet Alimentaire du Territoire, Population).

**DONNE MANDAT** à Monsieur le Président pour effectuer les démarches nécessaires à la mise en œuvre des présentes décisions et l'**AUTORISE** à signer tous documents y afférents.

Au registre, sont les signatures,  
Pour copie conforme,  
Au siège de la Communauté de  
Communes du Haut Allier  
Le Président,

Francis CHABALIER

